

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre Communautaire Shannon mardi, le 7 septembre 2010 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Sont présent : le Maire Clive Kiley, et conseillers Bernard Gagné, Claude Lacroix, Mario Lemire, Lucie Laperle, Sophie Perreault et Stéphane Hamel formant quorum et présidé par le Maire.

**1) Ordre du jour**

148-09-10

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* l'ordre du jour soit modifié et adopté avec ajouts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2) Procès-verbal**

149-09-10

Il est *PROPOSÉ* par Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix *QUE* le procès verbal de la séance tenue le 2 août 2010 soit adopté avec corrections.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3) Urbanisme**

**3.1 Rapport mensuel des permis de construction et de lotissement**

Le rapport des permis de construction et lotissement du mois d'août 2010 a été déposé et reconnu par le Conseil.

**3.2 Règlement #388 modifiant le Règlement de zonage concernant la zone 52RF afin d'établir des normes minimales pour la réalisation de projets de villégiature – adoption du 2<sup>e</sup> projet – résolution**

150-09-10

*CONSIDÉRANT* l'avis de motion donné à la séance régulière du Conseil tenue le 7 juin 2010 du projet de règlement #388 modifiant le règlement de zonage #273 et sa grille de spécifications ;

*CONSIDÉRANT* la résolution #107-06-2010 adoptant le 1<sup>e</sup> projet de règlement #388 ;

*CONSIDÉRANT QU'*une copie dudit règlement #388 a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

*CONSIDÉRANT QUE* la Directeur général et Secrétaire-trésorier mentionne que ce règlement a pour objet d'établir des normes pour les usages permis dans la zone 52RF, afin d'interdire les chenils et modifier les classes d'usage agriculture en ajoutant des normes pour les écuries ;

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

150-09-10

*QUE* la Municipalité de Shannon adopte le deuxième projet de règlement #388 modifié, comme s'il était, ici, tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente ;

*ET QUE* ce règlement soit soumis à une période de dépôt d'une demande de participation à un référendum par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.3 Règlement #389 modifiant le Règlement sur le lotissement afin d'établir des normes de lotissement dans la zone 52RF pour les projets de villégiature – adoption du 2<sup>e</sup> projet – résolution**

151-09-10

*CONSIDÉRANT* l'avis de motion donné à la séance régulière du Conseil tenue le 7 juin 2010 du projet de règlement #389 modifiant le règlement de lotissement #185 ;

*CONSIDÉRANT* la résolution #108-06-2010 adoptant le 1<sup>e</sup> projet de règlement #389 ;

*CONSIDÉRANT QU'*une copie dudit règlement #389 a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Directeur général et Secrétaire-trésorier mentionne que ce règlement a pour objet d'établir les normes d'usage dans la zone 52RF ;

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 5 juillet 2010 ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

*QUE* la Municipalité de Shannon adopte le deuxième projet de règlement #389 modifié, comme s'il était, ici, tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente ;

*ET QUE* ce règlement soit soumis à une période de dépôt d'une demande de participation à un référendum par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.4, i) Rue de Galway, phase II – acceptation de principe – plan d'avant-projet**

152-09-10

*CONSIDÉRANT* le règlement #385 concernant la réalisation de tout nouveau développement domiciliaire ;

*CONSIDÉRANT* la résolution #149-09-2009 autorisant l'ouverture de la rue de Galway, Phase I donnant sur le rue du Parc, incluant 21 terrains jusqu'aux lots #999-20/999-21 ;

*CONSIDÉRANT QUE* la firme 2624-9383 Québec Inc. a déposé le 27 août 2010 une demande de prolongement pour l'ouverture de la phase II ;

152-09-10

*CONSIDÉRANT* la construction d'installations d'approvisionnement en eau potable dans le cadre du projet de prolongement du réseau d'aqueduc municipal ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accepte en principe, tel que déposé, la demande d'ouverture de la phase II de la rue de Galway sur le lot #999-105 partie, incluant 31 terrains des lots #999-22/999-23 jusqu'aux lots #999-52/999-51 inclusivement ;

*QUE* ce prolongement soit autorisé à l'accès au réseau d'aqueduc municipal ;

*QUE* Me Mario Boilard, notaire soit mandaté pour la préparation d'un protocole d'entente conformément au règlement #385 ;

*ET QUE* Clive Kiley, Maire ou M. Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur Général ou Germaine Pelletier, Sec.-Trésorière-Adjointe soient autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3.4, ii) Rue de Galway, phase III – acceptation de principe**

153-09-10

*CONSIDÉRANT* le règlement #385 concernant la réalisation de tout nouveau développement domiciliaire ;

*CONSIDÉRANT* la résolution #149-09-2009 autorisant l'ouverture de la rue de Galway, Phase I et la résolution précédente pour l'ouverture de la phase II jusqu'aux lots #999-51/999-52 ;

*CONSIDÉRANT QUE* la firme 2624-9383 Québec Inc. a déposé le 27 août 2010 une demande de prolongement pour l'ouverture de la phase III ;

*CONSIDÉRANT* la construction d'installations d'approvisionnement en eau potable dans le cadre du projet de prolongement du réseau d'aqueduc municipal ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accepte en principe, tel que déposé, la demande d'ouverture de la phase III de la rue de Galway sur les lots #999-105 partie et #1001-136 partie, incluant 42 terrains des lots #1001-1/999-54 jusqu'aux lots #1001-23/1001-65 ;

*QUE* soit autorisé à l'accès au réseau d'aqueduc municipal pour les fins de la réalisation de ce prolongement ;

*QUE* Me Mario Boilard, notaire soit mandaté pour la préparation d'un protocole d'entente conformément au règlement #385 ;

153-09-10

*ET QUE* Clive Kiley, Maire ou M. Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur Général ou Germaine Pelletier, Sec.-Trésorière-Adjointe soient autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.5, i) Nouvelle rue – plan d'avant-projet modifié – rue des Peupliers – acceptation de principe, phase I**

154-09-10

*CONSIDÉRANT* le règlement #385 concernant la réalisation de tout nouveau développement domiciliaire ;

*CONSIDÉRANT QUE* la firme 2538-5436 Québec Inc. a déposé le 30 août 2010 une demande de modification au plan d'ensemble d'avant projet du prolongement de la terre à l'est des rues Oak et Cedar ;

*CONSIDÉRANT QUE* la *Loi sur l'établissement de la liste électorale* permanente a pour conséquence de valider les voies de communication (nom de rues) afin qu'elles soient nommées et correctement écrites ;

*CONSIDÉRANT QUE* la Commission de toponymie officialise la désignation d'odonymes ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

*QUE* la Municipalité de Shannon désigne la nouvelle rue sous l'odonyme « rue des Peupliers » ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accepte en principe, tel que déposé, la demande de modification au plan d'ensemble d'avant projet du prolongement de la rue des Peupliers ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accepte en principe, tel que déposé, l'ouverture du prolongement de la rue des Peupliers, Phase I et l'ouverture de la rue des Cerisiers, Phase IV sur les lots #264-41P, #264-107P et #265-143P, incluant 24 lots, des lots #264-58/264-84 jusqu'aux lots #265-112/265-119 ;

*QUE* Me Mario Boilard, notaire soit mandaté pour la préparation d'un protocole d'entente en conformité aux dispositions du règlement #385 concernant la réalisation de tout nouveau développement domiciliaire ;

*QUE* Clive Kiley, Maire ou M. Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur Général ou Germaine Pelletier, Sec.-Trésorière Adjointe soient autorisés à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la Municipalité de Shannon ;

*QU'*une demande d'officialisation du nouveau odonyme soit adressée à la Commission de la toponymie du Québec ;

*ET QUE* la Direction générale des élections et la MRC de La Jacques-Cartier soient avisées de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.5, ii) Nouvelle rue – plan d’avant-projet modifié – rue des Peupliers – acceptation de principe, phase I**

155-09-10

*CONSIDÉRANT* le règlement #385 concernant la réalisation de tout nouveau développement domiciliaire ;

*CONSIDÉRANT QUE* la firme 2538-5436 Québec Inc. a déposé le 30 août 2010 une demande de modification au plan d’ensemble d’avant-projet du prolongement de la terre à l’est des rues Oak et Cedar ;

*CONSIDÉRANT* la résolution précédente nommant la nouvelle rue « rue des Peupliers », acceptant le plan d’ensemble d’avant-projet modifié et autorisant l’ouverture de la phase I jusqu’aux lots #264-58/264-84 ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accepte en principe, tel que déposé, l’ouverture du prolongement de la rue des Peupliers, Phase II sur les lots #264-107P et #264-106 modifié, incluant 23 lots, des lots #264-57/264-86 jusqu’aux lots #264-264P/264-106P modifié ;

*QUE* Me Mario Boilard, notaire soit mandaté pour la préparation d’un protocole d’entente en conformité aux dispositions du règlement #385 concernant la réalisation de tout nouveau développement domiciliaire ;

*QUE* Clive Kiley, Maire ou M. Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur Général ou Germaine Pelletier, Sec.-Trésorière Adjointe soient autorisés à signer ledit protocole d’entente pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

**3.6 Retrait de caractère de rue – portion de la rue Cedar**

156-09-10

*CONSIDÉRANT* le développement de la rue des Peupliers ;

*CONSIDÉRANT QUE* le plan d’ensemble d’avant-projet modifié adopté par la résolution précédente ;

*CONSIDÉRANT QUE* le prolongement prévu du futur développement de la rue Cedar n’est plus nécessaire ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise le retrait de caractère de rue sur les lots 264-15 et 265-46, ancien prolongement de la rue Cedar.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

**3.7 Ajout – avis de motion afin de permettre la modification aux normes de construction des ronds de virée ainsi que la pose des ponceaux d'entrée**

AVIS DE  
MOTION

*AVIS DE MOTION* est donné par la présente par la conseillère Sophie Perreault qu'elle proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil les règlements suivants :

Retiré oct./10

#398 : *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #185 AFIN DE REFORMULER LES ARTICLES RELATIFS AUX RONDS DE VIRÉE*

#399 : *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT #385 RELATIF AUX NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS DOMICILIAIRES IMPLIQUANT DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES AFIN D'ÉTABLIR LES NORMES POUR LA CONSTRUCTION DE RONDS DE VIRÉE ET DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX PONCEAUX*

**3.8 Ajout – avis de motion afin de permettre la modification aux normes de la pose des ponceaux d'entrée**

AVIS DE  
MOTION

*AVIS DE MOTION* est donné par la présente par le conseiller Claude Lacroix qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement suivant :

#400 : *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT #336 CONCERNANT L'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ SUR LES VOIES PUBLIQUES, LA RESPONSABILITÉ DES TÊTES DE PONCEAUX ET LE REMPLISSAGE DES FOSSÉS AFIN DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX PONCEAUX*

**4) Travaux publics**

**4.1 Règlement #396 modifiant le Règlement sur les nouveaux projets de développement – adoption du 1<sup>e</sup> projet et calendrier de consultation**

157-09-10

*CONSIDÉRANT* le projet de règlement #396 modifiant l'article 2 de l'annexe A du règlement #385 relatif aux nouveaux développements domiciliaires impliquant de nouvelles infrastructures publiques ;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par ce Conseil à la séance ordinaire tenue le 8 juin 2010 ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

*QUE* la Municipalité de Shannon adopte le projet de règlement #396 comme s'il était tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente ;

*QUE* la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, l'échéancier pour le règlement susmentionné ;

*ET QUE* l'assemblée publique de consultation soit fixée pour lundi, le 1<sup>e</sup> novembre 2010 à 19h30 au Centre communautaire de Shannon sis au 75 chemin de Gosford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.2 Adjudication de contrat à Deschênes et fils – nouveau garage

158-09-10

*CONSIDÉRANT* la résolution #139-08-2010 autorisant le budget d'opération pour la construction de l'agrandissement du garage municipal ;

*CONSIDÉRANT QUE* les drains et bassins de sable pour ledit garage seront installés en régie interne ;

*CONSIDÉRANT* la soumission, datée du 23 avril 2010, de Deschênes et Fils Inc. pour l'achat de drains et bassin de sable avec grillage en fonte ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* la Municipalité de Shannon octroie un contrat à la firme Deschênes et Fils Inc. pour la fourniture de drains et bassins de sable avec grillage en fonte au coût de 16,228.45\$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.3 Adjudication de contrat à Charles Rossignol Inc. – travaux d'électricité – nouveau garage

159-09-10

*CONSIDÉRANT* la résolution #139-08-2010 autorisant le budget d'opérations pour les travaux d'agrandissement du garage municipal ;

*CONSIDÉRANT* la soumission de Charles Rossignol Inc. pour les travaux de fourniture et d'installation d'alimentation électrique au coût de 21 900.\$, taxes en sus ;

*CONSIDÉRANT QUE* les travaux nécessitent un ajout de deux (2) ventilateurs au plafond d'un coût de 10 000.\$, taxes en sus ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario ;

*QUE* la Municipalité de Shannon octroie un contrat à la firme Charles Rossignol Inc. pour les travaux de fourniture et d'installation d'alimentation électrique au coût de 21 900.\$, taxes en sus, ainsi qu'un ajout de ventilateurs au plafond d'un coût de 10 000.\$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.4 Adjudication de contrat à GLP inc. – travaux de reprofilage – fossés – rue Donaldson, Phase I

160-09-10

*CONSIDÉRANT* le règlement #373 relatif au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques dont le territoire comprend un site d'une carrière ou sablière ;

*CONSIDÉRANT QUE* le développement de la rue Donaldson, Phases I, II et III, réalisé par la firme Développement S.C. Inc., nécessite le reprofilage des fossés conformément au règlement à cet effet ;

160-09-10

*CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité assumera la responsabilité de la phase I de la rue Donaldson et que le Développement S.C. Inc. assumera la responsabilité des phases II et III ;

*CONSIDÉRANT QUE* la firme G.L.P. Paysagistes a soumissionné pour le reprofilage des fossés devant les adresses 29, 35/37, 41, 45, 49, 53, 59/ 61, 69 et 73 rue Donaldson, Phase I ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

*QUE* la Municipalité de Shannon mandate la firme G.L.P. Paysagistes pour le reprofilage des fossés devant les adresses 29, 35/37, 41, 45, 49, 53, 59/ 61, 69 et 73 rue Donaldson, Phase I, au coût total de 13,188.00\$, taxes en sus ;

*ET QUE* les sommes à être dépensées soient prélevées à même le fonds spécial « voirie/sablière ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.5 Autorisation d'achat d'un radar préventif VIALED base, type solaire**

161-09-10

*CONSIDÉRANT* les problématiques de vitesses que subissent les citoyens de Shannon et les nombreuses plaintes reçues aux bureaux municipaux ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Conseil juge nécessaire de faire l'acquisition d'un système de radar afin de prévenir les usagers de la route de leur vitesse actuelle ;

*CONSIDÉRANT QUE* la firme VirtuaVia SARL de Grenoble en France soumissionne pour l'acquisition d'un ViaLED Base Solaire, monochrome et que ce radar préventif n'est vendu qu'en Europe ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise, tel que soumissionné, l'achat d'un radar préventif « ViaLED Base solaire, monochrome » de la firme VirtuaVia SARL au coût de 3,529.00 E, soit l'équivalent de 4,770.\$, taxes en sus.

*ET QUE* les sommes à être dépensées soient prélevées à même le fond général de la voirie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.6 Autorisation d'achat d'un balai de rue**

162-09-10

*CONSIDÉRANT QUE* la voirie municipale nécessite l'acquisition d'un deuxième balai mécanique afin de combler tous les rues de la municipalité en besoin de nettoyage saisonnière ;

*CONSIDÉRANT* la soumission, datée du 30 août 2010, de Cam-Trac Bernières Inc. pour l'achat d'un balai mécanique de 62" pour le tracteur Kubota ;



162-09-10

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise l'achat de la firme Cam-Trac Bernières Inc. pour l'achat d'un balai mécanique de 62" pour le tracteur Kubota au coût de 7,070.71\$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.7 Autorisation d'achat de deux thermopompes murales**

163-09-10

*CONSIDÉRANT QUE* la construction d'un nouveau garage pour la voirie municipale et la salle de conférence au centre communautaire nécessitent l'acquisition de thermos-pompe murale ;

*CONSIDÉRANT* la soumission, datée du 24 août 2010, de Jean-François Mathieu-Fortin pour la vente de deux thermo-pompes murale de marque Samsung de 12000 et 18000 BTU respectivement ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise, auprès de l'entreprise Jean-François Mathieu-Fortin, l'achat de deux thermo-pompes murale de marque Samsung de 12000 et 18000 BTU respectivement au coût total de 6,500.\$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.8 Modifications à la signalisation du chemin de Gosford**

Le sujet de la modification des enseignes de signalisation sur le chemin de Gosford serait reporté à une séance ultérieure.

**4.9 Autorisation d'achat de clôtures – prolongement autour du parc municipal et des garages**

164-09-10

*CONSIDÉRANT* les nouveaux édifices municipaux construits et l'agrandissement du garage municipal ;

*CONSIDÉRANT QUE* la clôture déjà construite ne ceinture plus les bâtiments municipaux ;

*CONSIDÉRANT QUE* la firme Clôture Berco Inc. a déposé une soumission pour le prolongement de la clôture existante au coût de 11,420.\$, taxes en sus ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accepte, tel que déposé, la soumission de la firme Clôture Berco Inc. pour l'achat et la pose du prolongement de la clôture autour des bâtiments municipaux au coût total de 11,420.\$, taxes en sus ;

164-09-10 *ET QUE* des dépenses soient réparties comme suit : un montant de 2,900.\$ du budget d'opération des incendies et un montant de 8,520.\$ du budget d'opération des édifices.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.10 Autorisation de dépenses – aménagement de l'intérieur du garage municipal**

165-09-10 *CONSIDÉRANT QUE* le Conseil a voté et autorisé l'agrandissement du garage municipal par les résolutions #40-03-2010 et 139-08-2010 ;

*CONSIDÉRANT QUE* l'intérieur de la nouvelle section nécessite des aménagements intérieurs et l'acquisition d'équipement ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise des dépenses d'au plus 15,000.\$ pour l'achat d'équipement et de matériaux pour l'aménagement intérieur du nouveau garage municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5) Projet de mini-centrale hydroélectrique – Adjudication d'un contrat à BPR-Énergie – Étude hydraulique et optimisation du concept de projet en fonction des contraintes hydrauliques et environnementales**

166-09-10 *CONSIDÉRANT* les résolutions #160-09-2009, #161-09-2009 et #162-09-2009 autorisant le dépôt d'une soumission à l'appel d'offre PAE 2009-01, dans le cadre du programme d'Hydro Québec, pour l'achat d'électricité de petites centrales hydroélectriques de 50 MW et moins ;

*CONSIDÉRANT* le projet municipal d'une nouvelle centrale hydroélectrique sur le site de l'ancienne centrale hydroélectrique Saint-Gabriel sur la rivière Jacques-Cartier, lots, 274, 275, 276, 288P, 407P et 408P ;

*CONSIDÉRANT* le mandat octroyé à la firme BPR-Énergie pour la préparation et le dépôt de ladite soumission auprès d'Hydro-Québec ;

*CONSIDÉRANT* l'urgence de ce mandat compte tenu de l'échéancier du programme PAE-2009-01 ;

*CONSIDÉRANT QU'*Hydro Québec, le 28 juin 2010, a émis un avis d'acceptation de la soumission de la Municipalité dans le cadre du programme PAE-2009-01 ;

*CONSIDÉRANT QUE* l'acceptation est conditionnelle au maintien des engagements découlant de la soumission jusqu'à la signature du contrat d'approvisionnement en électricité à intervenir avec Hydro-Québec TransÉnergie pour la livraison annuelle prévue débuter le 15 octobre 2012 ;

*CONSIDÉRANT QUE* la prochaine étape consiste à la préparation d'une étude hydraulique et optimisation du concept en fonction des contraintes hydrauliques et environnementales ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

166-09-10

*QUE* la Municipalité de Shannon octroie un mandat à la firme BPR-Énergie, au coût de 22 500.\$, taxes en sus, pour la préparation d'une étude hydraulique et optimisation du concept en fonction des contraintes hydrauliques et environnementales qui consiste à effectuer les calculs hydrauliques par modélisation unidimensionnelle et bidimensionnelle et de définir l'ampleur des études environnementales qui seront exigées par les différents ministères ;

*ET QUE* Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant soit autorisé à signer l'offre de service à intervenir pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **7) Sécurité publique et Incendie**

### **Adoption du règlement #395 modifiant le Règlement sur la sécurité incendie concernant les amendes et infractions**

RÈGLEMENT  
NUMÉRO 395

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 395**

#### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT #292 SUR LA SÉCURITÉ INCENDIE AFIN D'AJOUTER DES ARTICLES CONCERNANT LES AMENDES ET FRAIS D'INFRACTIONS**

*CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité de Shannon est régie par les dispositions du *Code Municipal du Québec* ;

*CONSIDÉRANT* la *loi sur la sécurité incendie*, la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme*; la *loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, le *Code national du bâtiment*, le *Code national de Prévention Incendie du Canada*, le Règlement de zonage de la Municipalité de Shannon et la *loi sur la fiscalité municipale* ;

*CONSIDÉRANT QUE* ce Conseil juge nécessaire d'assurer la sécurité incendie dans les parcs municipaux, sur les propriétés publiques et privées en imposant les amendes et frais d'infractions ;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de présentation du présent règlement a préalablement été donné par ce Conseil à la séance ordinaire tenue le 7 juin 2010 ;

*CONSIDÉRANT QU'*une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Directeur Général et Secrétaire-Trésorier mentionne que ce règlement a pour objet de resserrer les règles de la sécurité incendie dans les parcs municipaux, sur les propriétés publiques et privées en imposant les amendes et frais d'infractions ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QU'*un règlement de ce Conseil portant le numéro 395 soit et est adopté, et ce Conseil ordonne et statue comme suit :

**ARTICLE 1 :        PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 :        TITRE**

Le présent règlement #395 porte le titre de « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT #292 SUR LA SÉCURITÉ INCENDIE AFIN D'AJOUTER DES ARTICLES CONCERNANT LES AMENDES ET FRAIS D'INFRACTIONS** ».

RÈGLEMENT  
NUMÉRO 395

**ARTICLE 3 :        Modification**

**3.1**            Le chapitre VIII du règlement numéro 292 est décalé dans sa numérotation pour devenir le chapitre IX et l'article 21 devient l'article 22.

**3.2**            Le chapitre ci-après décrit devient le nouveau Chapitre VIII comme suit :

**« CHAPITRE VIII :        PROCÉDURES, SANCTIONS ET RECOURS****ARTICLE 21 :        DISPOSITIONS CONCERNANT LES RECOURS ET SANCTIONS****21.1 AUTRES RECOURS**

Les recours prévus au présent article n'affectent en rien le droit de la Municipalité d'exercer tout autre recours.

**21.2 COMPÉTENCE**

Seuls la police de la Sûreté du Québec ainsi que le directeur, le Chef du service des incendies de Shannon ainsi que son adjoint ont le pouvoir et l'autorité d'émettre tout avis d'infraction, amendes et sanctions relatifs au présent règlement.

Le Conseil peut nommer, par résolution, toute autre personne qu'il jugerait nécessaire à l'application du présent règlement.

**21.3 AVIS D'INFRACTION**

L'autorité compétente a le pouvoir discrétionnaire d'émettre un avis d'infraction sans sanctions ni amendes, selon la gravité de la situation de chaque infraction.

**21.4 SANCTIONS**

**21.4.1**            Toute personne, propriétaire, locataire ou occupant d'un terrain qui contrevient aux dispositions du présent règlement ou qui, de quelque manière que ce soit, intervient pour nuire ou empêcher un préposé municipal ou son représentant d'agir dans l'exercice de ses fonctions commet une infraction et est passible des amendes suivantes :

**21.4.1.1**            Pour une première infraction, une amende minimale de soixante-quinze dollars (75.\$) et maximum de cent cinquante dollars (150.\$) plus les frais, si le contrevenant est une personne physique ;

21.4.1.2 Pour une première infraction, une amende minimale de deux cents dollars (200.\$) et maximum de quatre cents dollars (400.\$) plus les frais, si le contrevenant est une personne morale ;

21.4.1.3 En cas de récidive, les amendes citées aux articles 21.4.1.1 et 21.4.1.2 sont doublées.

21.4.2 Dans le cas d'une infraction continue de plus d'un jour, cette continuité constitue, jour par jour, une infraction séparée.

RÈGLEMENT  
NUMÉRO 395

**ARTICLE 4 :**      **Entrée en vigueur**

Le présent règlement #392 entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9) Aqueduc**

**9.1 Aqueduc – lot 3C – confirmation d'engagement – MDDEP – attestation par ingénieur – Route 369**

167-09-10

*CONSIDÉRANT* le mandat attribué à la firme Dessau Inc. pour les travaux professionnels d'ingénierie dans le dossier du prolongement du réseau d'aqueduc municipal depuis 2001, résolution #31-02-2001 ;

*CONSIDÉRANT* le mandat attribué à la firme Dessau Inc. pour déposer les plans et devis au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) dans le dossier du prolongement du réseau d'aqueduc municipal depuis 2001, résolution #104-06-2001 ;

*CONSIDÉRANT* les « travaux de réfection de la Route #369, lot 3C, et le prolongement du réseau d'aqueduc municipal » de Shannon ;

*CONSIDÉRANT* la demande de certificat d'autorisation concernant le prolongement du réseau d'aqueduc et installation de conduites d'égout pluvial sur la Route #369, référence MDDEP #7311-03-22020-33 ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

*QUE* la Municipalité de Shannon s'engage à transmettre au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.2 Aqueduc – adjudication de contrat – Route 369 (lot 3C) – Inter-Cité Construction Ltée**

168-09-10

*CONSIDÉRANT* les travaux entrepris pour la construction du réseau d'aqueduc municipal depuis 2001 ;

*CONSIDÉRANT* la phase IV desdits travaux consistant à la réalisation des « travaux de réfection de la Route #369, lot 3C, et le prolongement du réseau d'aqueduc municipal » de Shannon ;

168-09-10

*CONSIDÉRANT* le mandat attribué à la firme Dessau Inc. pour les travaux professionnels d'ingénierie dans le dossier du prolongement du réseau d'aqueduc municipal depuis 2001, résolution #31-02-2001 ;

*CONSIDÉRANT* l'appel d'offres public pour la réfection de la Route #369, lot 3C, boulevard Jacques-Cartier ainsi que le prolongement du réseau d'aqueduc sur cette portion du territoire ;

*CONSIDÉRANT QUE* trois (3) soumissions ont été reçues par le comité de sélection désigné par le le Conseil à savoir :

|                              |                              |
|------------------------------|------------------------------|
| Inter-Cité Construction Ltée | 5,502,654.40\$, taxes en sus |
| Excavation A. Beaudoin Inc.  | 5,661,924.78\$, taxes en sus |
| Méto Excavation Inc.         | 6,946,603.00\$, taxes en sus |

*CONSIDÉRANT QUE* les ingénieurs de la Municipalité, Dessau Inc., recommandent l'octroi d'un contrat au plus bas soumissionnaire ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accepte l'offre du plus bas soumissionnaire conforme, soit Inter-Cité Construction Ltée pour les travaux de réfection de la Route #369 et le prolongement du réseau d'aqueduc municipal, tel que soumissionné, au coût de 5,502,654.40\$, taxes en sus ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accepte la répartition des coûts suivante :

|                         |                |
|-------------------------|----------------|
| MTQ – Shannon           | 2,929,154.35\$ |
| MTQ – Ste-Catherine     | 1,694,158.25\$ |
| Municipalité de Shannon | 879,341.80\$   |

*QUE* la présente résolution soit adoptée sous réserve des approbations requises par la Loi et conformément au protocole d'entente du ministère des Transports du Québec ;

*ET QUE* Clive Kiley, Maire ou M. Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur Général ou Germaine Pelletier, Sec.-Trésorière-Adjointe soient autorisés à signer le contrat à intervenir pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **9.3 Aqueduc – inauguration – octroi de mandat à National-relations publiques – coordination – conférence de presse**

169-09-10

*CONSIDÉRANT* la mise en service du réseau d'aqueduc municipal ;

*CONSIDÉRANT QUE* la firme de cabinet de relations publiques National a déposé une soumission de 9,500.\$, taxes en sus, pour les services professionnels d'annonce médiatique de cette mise en service ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

169-09-10

*QUE* la Municipalité de Shannon mandate, tel que soumissionné, la firme de cabinet de relations publiques National pour les services professionnels d'annonce médiatique de cette mise en service du réseau d'aqueduc municipal, au coût de 9,500.\$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13) Correspondance**

La liste des correspondances reçues durant le mois d'août 2010 a été déposée et reconnue par le Conseil.

**14) Comptes**

170-09-10

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire que les comptes suivants soient payés :

|  |           |
|--|-----------|
| ABC Luminaire Enr. – luminaires .....                                    | 157.83\$  |
| Acier Leroux – acier d'armature – signalisation .....                    | 117.96    |
| Acklands Grainger – équipement.....                                      | 274.02    |
| AESL Instrumentation Inc. – détecteurs.....                              | 163.67    |
| Agence du Revenu – DAS – août .....                                      | 9 420.76  |
| Alain Castonguay–kilométrage, divers administration .....                | 1 265.15  |
| Alain Dubé – achat – nourriture de chien, etc.....                       | 41.75     |
| Alarme Microcom – système d'alarme et nouveau system au garage .....     | 5 027.57  |
| Archambault – livres.....  | 326.90    |
| Arold Pelletier – dépréciation de coyotes et renards .....               | 150.00    |
| Aspirateur Valcartier – étui pour téléphone de garde .....               | 22.55     |
| Association Forestière Québec métropolitain .....                        | 40.00     |
| Atlantis Pompe Ste-Foy – pièces .....                                    | 5 979.20  |
| Attaches Trans-Québec – fournitures .....                                | 69.31     |
| Auto Moto Shannon – fils de coupe herbes .....                           | 13.23     |
| Automatisation JRT Inc. – entretien – alarme départ pompe incendie ..... | 107.23    |
| Bédard Serrurier Ste-Foy Inc. – cadenas pour barrières, etc. ....        | 301.05    |
| Bell – téléphone pour deux mois.....                                     | 5 874.60  |
| Bleau Terrassement & Pavage – réparations – pluviale sur la base .....   | 440.21    |
| Bon-Air – entretien .....  | 495.24    |
| Boutique du Plongeur Ltée. – entretien – compresseur.....                | 1 071.38  |
| Brigitte Olivier – remboursement – kilométrage et rotation.....          | 86.38     |
| Canac Marquis – voirie fournitures .....                                 | 1322.71   |
| Carbu-Diam Québec Inc. – réparations – camion Zambonie.....              | 256.23    |
| Centre Mécanique Shannon – réparations .....                             | 342.33    |
| Clément Bédard Inc. – nouveau garage et réparations .....                | 25 288.68 |
| Clive Kiley – allocation, kilométrage, mariage civil .....               | 2 576.00  |
| CNH Capital – Trudel et Piché – achat bidirectionnel.....                | 3 290.84  |
| Concepts Gingras – location de toilettes.....                            | 507.94    |
| Construction <a href="#">Sé@o</a> – devis – déneigement.....             | 5.77      |
| Cynthia Larivière – parcs – entretien .....                              | 111.75    |
| Dale Feeney – kilométrage, frais déplacement, café.....                  | 340.79    |
| De Lage Landen – photocopieur et système postal.....                     | 889.43    |
| Deschênes & Fils Ltée. – plomberie – nouveau garage .....                | 1 039.88  |
| Développement S.C. Inc. – contribution.....                              | 5 145.00  |
| Diabète Québec – commandite Martine Tremblay – Chine 2011 .....          | 500.00    |
| E.B.Q.M. – compteur – photocopies .....                                  | 72.67     |
| Éditions du 21e siècle – abonnement .....                                | 17.09     |
| Elaine Neville – kilométrage dépôts et achat de fournitures .....        | 97.46     |
| Entrepôt du Hockey – balles et gants .....                               | 293.49    |
| Équipements L.A.V. Inc. – coupe bordure et pièces voirie .....           | 271.07    |
| Excavations Ste-Croix Inc. – chemin Wexford – pmt. 3.....                | 91 742.44 |
| F. Dufresne Inc – essence .....  | 414.43    |
| F.Q.M. – cours – Normand.....  | 265.26    |
| Fondation B.H.B. Inc. – nouveau garage .....                             | 9 030.00  |
| G.L.P. Paysagistes Inc. – travaux divers voirie.....                     | 14 211.74 |
| Gaudreau Environnement Inc. – remplacement de deux bacs.....             | 273.05    |
| Gestion Valcartier Fonds GEM/SQFT – subvention .....                     | 200.00    |
| Gilles Hamon – kilométrage – équipement médical.....                     | 31.05     |
| Home Dépôt – échelle et deux perceuses .....                             | 706.13    |

|  |                            |
|--|----------------------------|
| Hydro-Québec.....  | 7 995.00\$                 |
| Impressions Gauvin & Harbour – permis de construction .....            | 313.79                     |
| Imprimerie Nicober Inc. – laissez-passer pour stationnement.....       | 948.15                     |
| Jacques Poulin – Apple Ipad, dock, routers, etc.....                   | 694.12                     |
| James McConnell – parcs – entretien.....                               | 261.25                     |
| Jean-Marc Pageau – contrat et édifices – deux mois.....                | 3 078.03                   |
| Jonathan Perron – parcs – entretien.....                               | 137.75                     |
| L.V.M. – honoraires professionnels – aqueduc .....                     | 7 884.21                   |
| L'outilleur Express Inc. – location de nacelle et plaque vibrant ..... | 840.12                     |
| Laurentides Re/Sources Inc. – traitement huiles usées .....            | 552.69                     |
| Lignes Maska – contrat .....   | 7 494.22                   |
| Lucie Laperle – allocation .....                                       | 750.00                     |
| M.R.C. La Jacques-Cartier – mises à jour.....                          | 7 807.05                   |
| Maison Anglaise (La) – livres .....                                    | 155.68                     |
| Mario Lemire – remboursement Winterfest & expo de véhicules .....      | 661.80                     |
| Matrec – location de conteneurs.....                                   | 220.11                     |
| Maxxam – analyses eau .....  | 1 301.73                   |
| Mercier Autoroute 40 Sortie 220 Inc. – conteneurs .....                | 6 907.95                   |
| Merrill Allard Inc. – essence .....                                    | 3 466.42                   |
| Méto Excavation Inc. – pierres, etc.....                               | 201.49                     |
| Mini Général Hydraulique Inc. – pièces – tracteur.....                 | 31.20                      |
| Mini-Mix – ciment – réparations bancs de terrain de baseball.....      | 349.91                     |
| Ministère du Revenu – DAS – périodes de paie 32 à 36.....              | 22 926.68                  |
| Natrel – eau et crème.....   | 101.98                     |
| Orizon – système de communication.....                                 | 186.47                     |
| Ouellet & Leduc – tôle, etc. pour nouveau garage .....                 | 1 084.65                   |
| Pagenet – téléavertisseurs .....                                       | 11.18                      |
| Patates Plus .....   | 54.15                      |
| Pièces d'auto Guill – pièces.....                                      | 173.76                     |
| Pizzeria Paquet – réunion Winterfest.....                              | 188.75                     |
| Plania – honoraires professionnels – urbanisme.....                    | 225.75                     |
| Postes Canada – communique conférence de presse – aqueduc.....         | 367.13                     |
| Produits Chimiques Desco Inc. – produits de nettoyage.....             | 108.36                     |
| Produits Sany Inc. – fournitures.....                                  | 34.41                      |
| Promotion Lépine – fournitures – centre communautaire.....             | 297.94                     |
| Promotions Murray – chandails .....                                    | 278.52                     |
| Protection D.S. – caméras aqueduc et wagon CN .....                    | 1 137.78                   |
| Protectron – système d'alarme .....                                    | 425.21                     |
| Publications CCH – mises à jour .....                                  | 563.25                     |
| Quentin Guéripel – bottes.....   | 191.88                     |
| Quinc. Co-Op Ste-Catherine – fournitures.....                          | 341.44                     |
| Quinc. Durand – peinture pour glissade et pièces – garage.....         | 83.20                      |
| Régie des alcools – permis de réunion – exposition de voitures.....    | 80.00                      |
| Registre foncier – mutations .....                                     | 120.00                     |
| Renaud Bray – livres.....  | 29.30                      |
| Réseau de Transport de la Capitale – contrat – autobus .....           | 51 724.06                  |
| Restaurant Normandin – réunion Winterfest.....                         | 99.24                      |
| Restaurant St-Hubert – caucus.....                                     | 127.96                     |
| Richer Boulet Inc – tourbe pour faire les réparations .....            | 180.44                     |
| Sani-Fontaines – entretien.....  | 101.58                     |
| Service Pro-Mobile – réparations.....                                  | 2 231.77                   |
| Services McKinnon Inc. – service patrouille – 4 juil. au 21 août.....  | 52 070.55                  |
| Services Vert et Blanc – fauchage et débroussaillage .....             | 8 747.81                   |
| Shonn Neill – parcs – entretien.....                                   | 61.75                      |
| Signalisation Lévis – fournitures (pancartes, butoirs, poteaux) .....  | 5 175.33                   |
| Soudure Expert Gaudreau Inc. – nouveau garage .....                    | 1 444.80                   |
| Spécialiste du Stylo – fournitures de bureau .....                     | 1 841.33                   |
| Steve Charbonneau – meubles pour centre communautaire .....            | 2 314.43                   |
| Usinage Chicoine – fabrication, réparations, etc.....                  | 3 851.00                   |
| Usinage Claude Poulin – remplacé moteur – compacteur .....             | 672.59                     |
| Ville de Québec – traitement – boues fosses septiques.....             | 4 754.00                   |
| William Dubé – parcs – entretien.....                                  | 28.50                      |
| <b>TOTAL</b>   | <b><u>407 180.82\$</u></b> |

170-09-10

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**15) Varia**

**15.1 Dépôt de document – mise à jour – déclaration des intérêts pécuniaires de Mme Sophie Perreault, conseillère**

Le Directeur général fait dépôt du formulaire des intérêts pécuniaires de la conseillère Mme Sophie Perreault.

**15.2 Autorisation d'ajout d'un signataire aux comptes de la municipalité**

171-09-10

*CONSIDÉRANT* la résolution #132-07-2010 autorisant l'embauche d'un nouveau directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité et son assermentation à ce poste ce jour ;

*CONSIDÉRANT QUE* le directeur général signe tous les documents, effets et chèques relatifs aux comptes de banque municipaux ;

*CONSIDÉRANT QU'*il est nécessaire d'effectuer des modifications aux signataires autorisés sur les comptes de banque municipaux ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise M. Hugo Lépine, Directeur Général et Secrétaire-trésorier à signer sur les comptes de banque à la Caisse Desjardins de Piémont Laurentien à Val-Bélair, et ce pour la durée de son embauche ;

*QUE* Mme Dale Feeney, Directrice Générale et Secrétaire-trésorière sortante, demeure signataire autorisée des comptes jusqu'au 31 décembre 2010 ;

*ET QUE* les nouvelles directives des signatures autorisées soient comme suit : M. Clive Kiley, Maire ou M. Claude Lacroix, Maire suppléant et Mme Dale Feeney, Directrice Générale ou M. Hugo Lépine, Directeur Général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Sophie Perreault lève la séance ordinaire à 22h03.

Clive Kiley,  
Maire

Hugo Lépine,  
Directeur Général